

## Circulaire 2021-21

Châlons-en-Champagne, le 20 décembre 2021

Le Président du Centre de Gestion  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'Etablissements Publics Communaux

## Taux et tarifs 2022

### Référence :

Délibérations n° 2021-47 du Conseil d'Administration du 29 novembre 2021 du Centre de Gestion de la Marne avec effet au 1er janvier 2022

L'année 2022 sera encore certainement intense pour les établissements et collectivités territoriales, reflet de la poursuite des réformes engagées en matière de gestion des ressources humaines qui doivent s'appliquer dans un contexte budgétaire toujours contraint et une situation pandémique hélas toujours présente.

Conscients de ce contexte, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ont souhaité voter des taux et tarifs stables, qui s'appliqueront aux collectivités et établissements publics affiliés, adhérents et co-contractants, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces tarifs qui figurent dans les tableaux ci-joints comprennent, sauf exception énoncée dans le tableau, les salaires, charges, frais de déplacement et de repas, congés annuels et assurances diverses.

Par exception aux règles de la comptabilité publique, les devis signés depuis moins de 6 mois faisant référence à une tarification antérieure restent valables.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus, en l'assurance de mes salutations distinguées.



## COTISATIONS 2022

Type de cotisation	Taux
Cotisation obligatoire	0,80 %
Cotisation additionnelle	0,45 %
Adhésion au socle indivisible de compétences pour les collectivités non affiliées	0,07 %
Adhésion à la convention socle en prévention et santé au travail	0,28 %

## CONVENTIONNEMENTS 2022

TARIFS DES MISSIONS OPTIONNELLES	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
<b>Mission d'intérim territorial</b>	Remboursement du salaire chargé, majoré de 8% de frais de gestion + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
<b>Tutorat secrétaire de mairie</b>	35 €/heure + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
<b>Conseil en organisation et conseil juridique</b>	390 €/jour	
<b>Cellule de signalement AVDHAS</b>		
<b>Droit d'adhésion annuel</b>	Inclus dans la cotisation additionnelle	500 € par an
<b>Coût par saisine</b>		71 €/heure
<b>Conseil en recrutement *</b>	* Toute demande de tests individuels d'évaluation de la personnalité au travail, de la motivation professionnelle ou des aptitudes techniques des candidats fera l'objet d'un devis en plus des tarifs ci-dessous	
Analyse du besoin	Inclus dans la cotisation additionnelle	670 €
Etude et sélection des candidatures	560 €	670 €
Jury de recrutement pour 3 candidats maximum	560 €	670 €
<b>Réalisation d'un bilan professionnel - modules en fonction du projet de l'agent de 7h à 24h</b>	63 €/heure	
<b>Archivage</b>		
Mise à disposition du service	223 €/jour	
Audit (non facturé pour tout devis accepté)	223 €/jour	
<b>RGPD – prestation de base</b>		
Communes/CCAS/syndicat de communes/interco		
1 à 1 000 habitants	100 € par an	
1 001 à 3 500 habitants	400 € par an	
3 501 à 10 000 habitants	800 € par an	
plus de 10 001 habitants	2 500 € par an	
<b>CIAS, Com d'agglo, autres établissements</b>		
1 à 10 000 habitants	800 € par an	
10 001 à 25 000 habitants	2 500 € par an	
plus de 25 000 habitants	3 000 € par an	
<b>RGPD - Prestations individualisées</b>	223 €/jour	
<b>Conseils Retraite</b>	63 €/heure	71 €/heure
<b>Allocations de retour à l'emploi</b>		
Instruction et simulation du droit initial à indemnisation (Vérification des conditions d'ouverture de droits, détermination de la charge de l'indemnisation, détermination de la durée d'indemnisation, calcul de l'allocation ARE, établissement de la notification d'admission et établissement de la paie)	158 €	
Suivi mensuel des droits aux allocations	8 €	
Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission	90 €	
Etude de cumul de l'allocation chômage avec reprise d'activités réduites	39 €	
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	21 €	
Etude juridique (analyse de situations complexes)	158 €	
Simulation des droits suite à rupture conventionnelle	80 €	

TARIFS DES MISSIONS OPTIONNELLES	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
<b>PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL</b>		
Facturation des examens de santé réalisés dans le cadre de la convention socle « Prévention et santé au travail »,		
Entretien infirmier	42 €	60 €
Visite médicale périodique	60 €	90 €
Visite médicale non périodique	68 €	120 €
Prestations individuelles hors convention socle « Prévention et santé au travail »		
*Prestations ouvertes uniquement aux collectivités adhérentes à la convention socle « prévention et santé au travail », en cas de dépassement des limites d'intervention fixées dans cette convention		
Accompagnement psychologique	63 €/heure *	71 €/heure
Ergonomie	63 €/heure *	71 €/heure
Prestations collectives hors convention socle « prévention et santé au travail »		
Accompagnement psychologique collectif (médiation, groupes de parole...)	63 €/heure *	71 €/heure
Ergonomie	390 €/jour	390 €/jour
Démarche qualité de vie au travail	390 €/jour	390 €/jour
Formation intra des assistants de prévention	450 €/jour	450 €/jour
Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention pour les collectivités de moins de 50 agents, par tranche d'effectifs		
1 à 10 agents	600 €/an	
11 à 30 agents	750 €/an	
31 à 49 agents	900 €/an	
Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention, pour les collectivités et établissements de plus de 50 agents	400 €/jour	400 €/jour
Mission ACFI	63 €/heure	71 €/heure